



Organisme agréé de jeunesse
d'éducation populaire, de formation,
de réinsertion sociale et
de promotion de l'Outre-Mer.

CASE SOCIALE ANTILLAISE

Centre Social Des Originaires De L'Outre-Mer Français

d'Afrique - des Caraïbes - du Pacifique et d'Europe

Objet : Premières Assises des Associations

Paris, le 16 février 2009

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions que lui a confiées le Président de la République pour favoriser l'égalité des chances des originaires d'outre-mer dans la communauté nationale, et conformément à la volonté du Premier ministre, Monsieur Patrick KARAM, délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre-mer, s'emploie tout particulièrement à renforcer la participation des associations ultramarines aux dispositifs de la politique de la ville.

En effet, dès sa prise de fonction, il a pu mesurer leur absence notable dans ce champ de la politique publique alors que les ultramarins résident pour une large part dans des espaces géographiques et socio-économiques sensibles où se déploie justement la politique de la ville.

Pour cette raison, les Premières Assises des Associations Ultramarines seront organisées sur deux journées au cours du mois de mars 2009, en Ile-de-France. Ces Assises visent à aider les associations participantes à produire et à présenter des projets éligibles aux dispositifs de cette politique de la ville, et tout particulièrement à ses financements.

Chaque participant à ces Assises devra donc disposer de son projet associatif qui, au sein d'atelier de travail idoine, fera l'objet d'un examen, d'échanges et d'enrichissements, pour les rendre ainsi conformes avec les normes de recevabilité de projets financés dans le cadre de la politique de la ville.

Aussi, à la demande du Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre-mer, je vous invite à prendre part à ces Assises.

Si cette proposition recueille votre accord, les places étant limitées, je vous remercie de bien vouloir me faire retour de la fiche de « préinscription » ci-jointe avant le 28 février 2009.

Une confirmation de votre inscription vous parviendra ultérieurement, accompagnée des informations nécessaires à votre participation.

Certain de votre coopération pour un renforcement de la présence des associations ultramarines dans la mise en œuvre des politiques publiques, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma cordiale considération.

Au plaisir de vous recevoir.

G. CALIFE

Président de la Case Sociale
Administrateur du C.A.S de Paris
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Médaillé de la Ville de Paris

ASSISES DES ASSOCIATIONS ULTRAMARINES

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION ⁽¹⁾

Les inscriptions aux Assises des associations ultramarines seront définitives, dans la mesure des places disponibles, et sous réserve que les associations participantes disposent d'un projet à présenter et à examiner en atelier. Dès réception de votre fiche de pré-inscription, une lettre de confirmation ainsi que le dossier de participation vous seront adressés. Aucune réservation ne peut être prise par téléphone. Seul (e), le(la) Président (e) participera aux Assises ou la personne désignée par le(la) Président (e).

La participation aux Assises est gratuite. Néanmoins, en cas d'annulation de votre participation, le désistement intervenant moins de quinze jours avant le début des Assises, une contribution de 100 € vous sera facturée. En cas de force majeure, il vous appartiendra d'en informer la Case Sociale Antillaise dans le meilleur délai en communiquant les pièces justificatives.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION À RENVOYER À : CASE SOCIALE 62 rue de la CHAPELLE BP 26 - 75018 PARIS
ou par messagerie électronique à casesociale@wanadoo.fr

Nom association :		
Nom abrégé (éventuellement)		
Déclaration de l'association :	Lieu :	N°
	Date de la déclaration :	
Journal officiel des associations :	Date :	N°
Objet social :		
Précisez l'objectif que veut atteindre l'association :		
Secteur d'activité de l'association :		
Nombre d'adhérents :		
COORDONNEES DE L'ASSOCIATION :		
Rue :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Fax :	
		E-mail :
Nom et adresse de l'assurance de l'association :		
Adresse du site Web :		
Nom du (de la) Président (e) :		
Nom du participant effectif aux Assises [si différent du (de la) Président (e)] :		

(1) La participation de l'association à l'atelier est subordonnée à la possession d'un projet, lequel sera examiné et travaillé afin de le rendre compatible aux exigences normatives des projets présentés dans le cadre du financement à la politique de la ville.

ASSISES DES ASSOCIATIONS ULTRAMARINES :
FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION^(suite)

RECAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ORGANISEES EN 2008 :

(Joindre une fiche de présentation si nécessaire)

CHOIX DE L'ATELIER DE PARTICIPATION LORS DES ASSISES : (Cochez la case du secteur d'activité choisi) :

CULTURE :

SOCIAL :

SPORT :

ENGAGEMENT : dans le cas où ma participation serait retenue, je m'engage à présenter mon projet associatif, à participer aux travaux en atelier visant sa perfectibilité, à suivre avec assiduité et sérieux sur toute la durée des Assises, les travaux qui s'y déroulent.

Fait à

Le :

Signature :

« Lu et Approuvé »

NB : PIECE A FOURNIR OBLIGATIREMENT AVEC LA FICHE DE PRE-INSCRIPTION :

Un exemplaire des statuts de l'association